RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00460
Numéro SIREN : 793 675 745
Nom ou dénomination : AB USINAGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt 7706

AB USINAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 144 rue de la Maladrerie - ZI L'Ormelot, 51120 SEZANNE
793 675 745 RCS REIMS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 15 NOVEMBRE 2021

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Frédéric AGNES, titulaire de 50 actions,
Monsieur Christian BOUDE, titulaire de 50 actions,

Détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AB USINAGE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AB USINAGE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Ont pris à l'unanimité la décision suivante :

DÉCISION UNIQUE

La collectivité des associés, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 septembre 2021, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à SEZANNE
Le 15 novembre 2021

M. Frédéric AGNES

M. Christian BOUDE

AF

CB